

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2021

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 14

Date de Convocation : 6 avril 2021

Absents excusés : Claude Saillard pouvoir à A. Labbez

Secrétaire de séance : D.Dietrich

Ordre du jour :

Le maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- l'achat d'un nettoyeur haute pression pour l'employé municipal.
- Délibération pour soutenir les hôpitaux publics de notre territoire
- Le conseil municipal accepte les ajouts.

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 3 mars 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

1- Vote des taxes :

Suite au dernier conseil, le taux des taxes communales restait inchangé.

De nouvelles dispositions sont entrées en vigueur et pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se verront transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (24,36%) qui viendra s'additionner au taux communal 16.47%, soit 40.83 %

Taxe foncière non bâtie : 28.23 %

Ces deux montants se compensent et nous permettent de conserver le taux des taxes sans augmentation.

2. Devis façade mairie -salle des fêtes

Le conseil municipal, retient les devis :

- de l'entreprise 3D Facade pour un montant de 38446.76 € HT
- de l'entreprise Muller pour un montant de 3286.60 € HT pour la maçonnerie.
- de l'entreprise LGS pour un montant de 2 200 € HT pour la menuiserie.

La subvention de la préfecture d'environ 15000 euros au titre du DSIL est toujours en attente de confirmation, mais le dossier étant complet, les travaux peuvent démarrer.

3. Marchés gourmands :

- Règlement : Une commission marchée a été créée et s'est réunie afin de rédiger un nouveau règlement ; il est demandé au conseil la validation du règlement et la nomination d'un régisseur.

Le contenu général du règlement est approuvé par le conseil municipal, sur le principe, quelques modifications de forme, de style seront revues avant l'envoi en préfecture.

- Nomination du régisseur

Le régisseur accueille les exposants et les place, il solutionne les problèmes de type électriques, etc. et veille au bon déroulement du marché, par exemple pour la mise en place des mesures sanitaires...etc...

En cas d'absence, une personne de la commission marchée assurera ce rôle.

Mr Claude BROCARD se propose et le conseil municipal le nomme à l'unanimité.

Il est demandé au maire de vérifier que la commune est bien assurée pour ce type d'événements.

Les marchés seront soumis aux règles sanitaires en vigueur.

Le prix des emplacements reste inchangé, à savoir un forfait de 100 euros pour l'ensemble des marchés ou 15 euros par marché ; un forfait de 25 euros pour la saison est à rajouter pour l'utilisation d'électricité.

4. Panneaux électoraux

Actuellement, les dates pour les élections régionales et départementales sont fixées au 20 et 27 juin à la salle des fêtes.

Il est nécessaire de racheter des panneaux d'affichage ; le maire présente deux devis, collectivités/équipements et Combat. .

Le devis de collectivités/équipement pour 1315 euros les 10 panneaux avec des plots béton est retenu.

5. Tarif ordures ménagères 2021

Pour 2020, la facturation demandée par le SICTOM s'élevait à 38 929.80 € et nous avons facturé 37 924.82 € ce qui génère un déficit de 1004.98€, soit environ 2 € par personne..

Pour 2021, le forfait est modifié comme suit :

- 1 personne : 102 euros au lieu de 100
- 2 personnes : 141 euros au lieu de 137
- 3 personnes : 158 euros au lieu de 152
- 4 personnes : 182 € au lieu de 174 €
- 5 personnes : 198 € pour au lieu 188 € au lieu de 188 € + 20€ par personne
- Maison d'enfants : 290 € au lieu de 285 €
- Ecole Montessori : 100 € au lieu de 96 €
- Entreprises : 100 € au lieu de 96 €.
-

6. - Devis périmètres protection des captages d'eau

Pour clôturer le dossier de procédure de protection des captages d'eau potable relancé en 2012, le conseil municipal accepte le devis de sciences environnement d'un montant de 6 957. € TTC qui est composé d'un dossier d'enquête publique dernière étape avant la notification des arrêtés préfectoraux. Cela nous permettra d'être enfin en conformité avec la réglementation.

7. Achat d'un nettoyeur haute pression pour l'employé communal

Le conseil municipal décide d'acheter à Mr Aubry Louis son nettoyeur haute pression thermique d'occasion pour un montant de 200 €. L'achat d'une tronçonneuse et d'une élagueuse est à prévoir : la décision est reportée dans l'attente de plusieurs devis.

8. Délibération pour soutenir les hôpitaux publics de notre territoire

Le conseil municipal soutient les hôpitaux publics de notre territoire concernant les moyens humains et financiers mis en évidence pendant la crise COVID.

9. Questions diverses :

- Un devis de l'entreprise ETEB 183.84 euros a été reçu pour la modification de la sonnerie du glas de l'église. Il est retenu que celle-ci se fera en même temps que le rdv de maintenance l'année prochaine.
- Barrière sécurité rue de la résistance : le département nous attribue une subvention de 1700€ au titre des amendes de police + 2500 euros au titre du plan relance ; il restera à charge de la commune 4200 € TTC sur les 8 400 € TTC du coût total.

- Dalles rue du clos blanchot : Mme TEULET alerte depuis plusieurs années pour le bruit occasionné lors des passages des véhicules sur les dalles du milieu de rue.

Une réunion commission travaux se réunira prochainement pour prendre une décision.

- Communication : Afin de faciliter la communication au sein du village (compte-rendu du conseil municipal, événement important, coupure d'eau ou d'électricité...), il est proposé à tous ceux qui le souhaitent de fournir leur adresse mail à la mairie : mairie-de-mesnay@wanadoo.fr. Chacun aura ainsi les informations importantes à l'instant T.

- Circulation rue Basse : Problème de vitesse, sécurité... des solutions sont à trouver.

Le Maire a contacté la gendarmerie qui a déjà contrôlé ; en effet Mr CATTIAUX insiste sur les vitesses excessives, notamment les automobilistes de Mesnay et des Planches près Arbois. Une demande à la DDT a été faite pour effectuer un comptage en nombre et de vitesse afin d'obtenir un rapport réel de la situation qui sera effectué à l'automne.

Il va être également demandé au maire des Planches de sensibiliser les habitants qui empruntent cette rue pour respecter la limitation de vitesse.

Le Maire informe qu'une étude initiée par la communauté de communes est en cours de réalisation. Le projet serait de réserver une partie « de la vieille route des Planches » (le bouillon – le Dérochoir) en voie verte uniquement utilisée par les piétons et cyclistes, ce qui va obliger la totalité des automobilistes à emprunter la rue Basse en traversée d'agglomération, déjà très chargée surtout en haute saison. Le conseil municipal est choqué d'un tel projet.

- Cartonnerie : Le Maire informe que le projet le Pain d'Amandine se fera finalement sur le site des Planches.
- La communauté de communes n'a pas renouvelé le bail de location de l'écomusée ; en conséquence, le projet de Mr Jérôme Larderet est abandonné. La communauté de communes souhaite reprendre les locaux afin de « créer une maison de la Reculée ».
- Un mail est envoyé à la DDT suite à la recrudescence de blaireaux et renards. Nous sommes dans l'attente d'un arrêté préfectoral urgent qui autorisera le louvetier à intervenir.
- Le Maire informe que la Commission électorale s'est réunie afin d'épurer la liste des électeurs: les personnes qui n'habitent plus la commune et ne payent pas d'impôts, dont les jeunes de plus de 26 ans, ont été radiées. Les personnes concernées ont été préalablement informées.
- **RAPPEL** : Le port du masque est **OBLIGATOIRE** dans les rues de Mesnay comme dans toute autre zone urbanisée du département. Les réunions de plus de 6 personnes sont **interdites** sur la voie publique, musique interdite et consommation d'alcool également.